

METAVISIO ANNONCE UNE AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE DE 1 MILLION D'EUROS AFIN DE REDUIRE L'ENDETTEMENT ET RACHETER LES ORA

- Augmentation de capital d'un montant total brut de 1 M€, par émission d'un nombre total de 1.000.000 actions
- Cette augmentation de capital permettra de réduire l'endettement et de racheter les ORA

Dammarie-les-Lys, le 2 septembre 2025, à 21h. METAVISIO (THOMSON Computing) (FR00140066X4 ; code mnémorique : ALTHO), société française spécialisée dans la conception, la production et la commercialisation de produits informatiques personnels (ordinateurs, tablettes et périphériques informatiques) et *software* annonce une augmentation de capital réservée d'un montant de 1 million d'euros par émission de 1.000.000 actions au prix de 0,01 euro par action.

Ce complément de fonds permettra à METAVISIO de réduire significativement son endettement obligataire et bancaire et d'assurer le rachat d'ORA (Obligations Remboursables en Actions) encore en circulation.

Cette opération s'inscrit dans la continuité des étapes majeures récentes :

- 18 août 2025 : augmentation de capital réservée de 1,5 M€ et fin des tirages d'OCABSA.
- 26 août 2025 : mise en place d'une ligne de financement non dilutive d'un montant maximum de 12 M\$ en Chine, destinée à soutenir le cycle de production.
- 28 août 2025 : présentation du plan stratégique Horizon 2028, articulé autour de la croissance internationale, de la diversification des gammes (accessoires, serveurs IA, défense) et de la réduction de l'endettement.

Stephan Français a déclaré :

« L'augmentation de capital annoncée ce jour constitue une nouvelle étape structurante, renforçant la solidité financière du Groupe et confirmant l'exécution disciplinée du plan Horizon 2028. METAVISIO réalise, après avoir développé la société, les objectifs de cette année :

- Réduire son endettement
- Réduire ses charges financières
- Améliorer la marge par l'arrivée des nouvelles gammes accessoires et produits d'innovations annoncées.

Le plan Horizon 2028 sera mis en œuvre avec rigueur, en commençant par la réduction de la dette obligataire et bancaire, dont le poids affectait le résultat net de l'entreprise.

Dans un contexte de souveraineté, la marque Thomson en informatique a, comme jamais avant, toute sa place. Nos ventes doivent maintenant s'accélérer en Europe, au Moyen Orient et en Asie, avec un seul objectif : augmenter la rentabilité. »

MODALITES DE L'EMISSION

Nature et type de l'Émission : L'Émission a pris la forme d'une émission d'actions (les « **Actions Nouvelles** »), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société au profit d'investisseurs entrant dans les catégories définies par la 11^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 juillet 2025.

Cadre juridique de l'Émission : Faisant usage de la délégation consentie par l'Assemblée Générale Mixte en date du 18 juillet 2025 en vertu de sa 11^{ème} résolution, le Conseil d'administration réuni le 18 août 2025 a décidé d'une émission d'Actions Nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription, à un prix de souscription de 0,01 euro chacune¹, soit une décote de 0.08 € par rapport au cours de bourse du 2 septembre 2025,

Produit de l'Émission : Le produit brut de l'émission des Actions Nouvelles s'élève à un montant total brut de 1.000.000 d'euros.

Actions Nouvelles : Les Actions Nouvelles sont des actions ordinaires soumises à toutes les dispositions statutaires et assimilées aux actions anciennes dès leur date d'émission. Elles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sur la même ligne de cotation que les actions de la Société d'ores et déjà cotées sous le même code ISIN : FR00140066X4 – ALTHO.

FACTEURS DE RISQUES

L'attention du public est portée sur les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité, présentés dans le rapport financier annuel 2024 publié par la Société le 16 juin 2025, disponible sans frais sur son site Internet (<https://www.metavisio.eu/>). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

ABSENCE DE PROSPECTUS

Cette opération ne donne pas lieu à la publication d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

Les informations décrites conformément à la Position-Recommandation AMF DOC-2020-06 « *Guide d'élaboration des prospectus et de l'information à fournir en cas d'offre au public ou d'admission de titres financiers* » figurent dans le présent communiqué.

Prochaine communication :

- 30 septembre 2025 : Comptes semestriels 2025 audités

METAVISIO

THOMSON
Computing



COMMUNIQUE DE PRESSE

Page 3/3

A propos de METAVISIO – THOMSON Computing

METAVISIO — THOMSON Computing (FR00140066X4 ; code mnémorique : ALTHO), est une entreprise française spécialisée dans la recherche et conception de solutions technologiques IT, hardware et software, sous la marque THOMSON. Créée en 2013, METAVISIO – THOMSON Computing propose une gamme de produits dotés « des dernières technologies au meilleur prix. »

METAVISIO est éligible au PEA-PME et dispose de la qualification Entreprise innovante (FCPI).

Plus d'informations sur : www.metavisio.eu

Contact presse et investisseurs : investors@metavisio.eu

Avertissement

*Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus mais une communication à caractère promotionnel à valeur exclusivement informative au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »).*

Les informations présentées ci-avant ne constituent pas et ne sauraient être considérées comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou d'achat ou une sollicitation d'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers donnant lieu à l'établissement d'un prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers.

*La diffusion de ces informations dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Ces informations ne doivent pas être publiées, transmises ou distribuées, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique (les « **Etats-Unis** », ce qui inclut ses territoires et possessions), au Canada, en Australie ou au Japon.*

*Les informations disponibles ci-avant ne constituent pas une offre de vente ou une sollicitation d'achat de titres financiers de Metavisio (la « **Société** ») aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays où il est interdit de faire une telle offre ou sollicitation.*

L'offre d'actions de la Société est exclusivement destinée aux catégories de bénéficiaires, au sens de l'article L. 225-138 du Code de commerce, visées à la 11^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société du 18 juillet 2025 et sélectionnées par le Directeur Général agissant sur subdélégation du Conseil d'administration de la Société, dans les limites des exemptions de prospectus et d'enregistrement applicables.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres financiers objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les titres financiers de la Société ne peuvent être offerts et ne seront offerts dans aucun des Etats membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

*Sans préjudice des interdictions en vigueur dans d'autres pays, les titres financiers de la Société ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'un enregistrement de l'offre auprès de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« **U.S. Securities Act** »), ou d'une exemption à l'obligation d'un tel enregistrement. Les titres financiers de la Société ne sont pas, et ne seront pas, enregistrés au titre du U.S. Securities Act et la Société n'envisage pas d'effectuer une quelconque offre de titres aux Etats-Unis.*

Toute décision de souscrire ou d'acheter des actions ou autres titres financiers de la Société doit être effectuée uniquement sur la base des informations publiques disponibles concernant la Société.